

N°63

**Objet : AJUSTEMENT DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMMES ET CREDITS
DE PAIEMENT 2024 SUITE A
UN TRANSFERT DE CREDITS
BUDGETAIRES**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°63

OBJET : AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2024 SUITE A UN TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu la délibération n°19 du 9 avril 2024 relative à la modification des AP/CP

Vu la décision n° 086 du 15 octobre 2024 relative au transfert de crédits budgétaires du chapitre unique 20220004 (Autorisation de programme : charpente de la mairie et de la bibliothèque) au chapitre n° 20220002 (Autorisation de programme : rénovation des écoles)

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024,

Considérant le transfert de crédits budgétaires entre l'autorisation de programme : charpente de la mairie et de la bibliothèque et l'autorisation de programme : rénovation des écoles

Considérant l'obligation de mettre à jour les autorisations de programme au vu du transfert de crédits budgétaires réalisé le 18 octobre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ACCEPTE la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements, comme suit :

Libellé de l'opération	Coût total de l'opération*BP2024	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé après création de l'AP au 31/12/2023	CP2024	CP2025	CP2026
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE_2022002	1 840 091	1 840 091,00	514 717,89	415 000,00	400 000	510 373
CHARPENTE MAIRIE_20220004	650 000	650 000,00	0,00	85 000,00	315 000	250 000

ARTICLE 2 : PRECISE que ces crédits de paiements sont ajustés au budget 2024 concernant ces deux opérations.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Marc HONORE